

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 9 décembre 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021, À 19 h 45, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur Simon Deschênes, Maire	
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
	Monsieur Richard Bujold	conseiller district n° 5
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6
<u>Sont absents :</u>	Myriam Belley	conseillère district n° 1
	Simon Lemieux	Conseiller district n°3
<u>Sont aussi présents :</u>	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Madame Josée Latour	trésorière
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

21-12-356

1.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

2.- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 21-916 décrétant l'imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2022

Le conseiller Richard Bujold donne avis de motion du Règlement 21-916 décrétant l'imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2022 qui sera soumis, pour approbation, à une séance subséquente.

Le conseiller Richard Bujold dépose le projet de Règlement 21-916 décrétant l'imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2022.

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

21-12-357

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 8 h 00.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES  
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA  
GREFFIÈRE

/cg

\*\*\*\*\*